Seine-Saint-Denis : des maires regrettent l'interdiction de fêter l'Aïd el-Fitr hors des lieux de culte

13/05/2021 à 10h29



Les maires de Saint-Denis et Bobigny ont fait part de leur regret de ne pouvoir mettre à disposition de la communauté musulmane des lieux publics, notamment extérieurs, pour fêter Aïd el-Fitr, ce jeudi.

Une interdiction que regrettent notamment Mathieu Hanotin, le maire (PS) de Saint-Denis, et Abdel Sadi, son homologue (PCF) de Bobigny. Dans un courrier envoyé dans la foulée au ministre de l'Intérieur, le premier se plaint d'une décision « *lourde de conséquences.*"

Hakim Rebiha, porte-parole de l'Association de la grande mosquée de Saint-Denis, exprime le même regret. S'il dit comprendre l'interdiction d'exercer le culte dans les lieux publics fermés, il déplore qu'elle concerne aussi les sites ouverts en extérieur.

« *Il y a deux poids deux mesures pour les règles appliquées dans les espaces extérieurs. Les manifestations syndicales*

sont déjà autorisées dans les rues, sans jauge, ni même distanciations sociales ! »

Le Parisien